



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Tarbes, le 21 novembre 2012

1/2

COMMUNIQUE DE PRESSE

« La lutte contre les violences faites aux femmes : une priorité pour l'État »

L'actualité nous rappelle chaque jour la prégnance des violences faites aux femmes dans notre pays. Les chiffres en témoignent. Aujourd'hui, en France, une femme meurt tous les 3 jours sous les coups portés par son compagnon ou ex-compagnon. Ce sont 122 femmes qui sont décédées en 2011.

Le département des Hautes-Pyrénées n'est pas épargné. Les services de police et de gendarmerie ont fait état, l'an passé, de 389 situations de violences au sein du couple. La peur, l'isolement, la honte paralysent les victimes qui peinent à s'exprimer.

x Elles doivent pouvoir trouver auprès d'un ou une professionnel(le) : médecin, policier, gendarme, juriste, magistrat, travailleur social... des réponses.

Le Ministère des Droits des Femmes fait de la formation des professionnels un enjeu, pour un accueil et une prise en charge au plus près des besoins des victimes, dans la cohérence et l'efficacité. C'est ainsi qu'à l'occasion de la **Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes (25 novembre)**, le premier séminaire national sur ce sujet se tiendra le 23 novembre, à Paris, sous la présidence de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des Femmes.

Cette manifestation, fera écho, ce même jour, à l'organisation par la Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité d'une **formation sur le thème des violences au sein du couple ouverte à l'ensemble des professionnels du département qui participent à la lutte contre les violences.**

x Enfin, parce que les violences faites aux femmes ne sont pas circonscrites à la seule sphère privée, Mme Najat VALLAUD-BELKACEM et Mme Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, ont présenté le 12 novembre dernier, à la presse, une campagne de sensibilisation et de communication autour de la nouvelle loi sur le harcèlement sexuel.

Cette campagne a vocation à expliquer les nouvelles dispositions de la loi et vise à faire évoluer les mentalités sur ce sujet de société majeur. Elle s'appuie notamment sur un site Internet <http://stop-harcelement-sexuel.gouv.fr> qui dispense tous les renseignements sur les lieux ressources auprès desquels des informations ou conseils utiles peuvent être obtenus.

Pour toute demande de précisions : Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité DDCSPP - Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées – 05 62 56 65 65

VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

LIEUX RESSOURCES

Pour le soin

Service des urgences
Médecin de son choix

Dans l'urgence

Brigade de gendarmerie - Commissariat de police **17**
Se mettre à l'abri - Un numéro d'appel **115**

Pour s'informer

Accueil - Ecoute - Orientation

Association Bigourdane d'aide aux victimes
et de médiation pénale - ABAVEM **05 62 51 98 58**

Centre d'information sur les droits des femmes
et des familles - CIDFF **05 62 93 27 70**

Conseil départemental d'accès au droit - CDAD 65 **05 62 34 96 73**

Planning familial / Collectif 65 de défense
des droits des femmes **05 62 93 93 26**

Accompagnement

Association Bigourdane d'aide aux victimes
et de médiation pénale - ABAVEM **05 62 51 98 58**

Centre d'information sur les droits des femmes
et des familles - CIDFF **05 62 93 27 70**

Plate-forme d'appel (appel anonyme et gratuit) **39 19**

Plate-forme internet **stop-violences-femmes.gouv.fr**